

Des débuts difficiles

Source: CVCE. European NAvigator. Etienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/des_debuts_difficiles-fr-e356d616-539d-492e-a65f-57c3bccbfda3.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Des débuts difficiles

La mise en oeuvre de la PAC ne se fera pas sans difficultés. En 1963, Sicco Mansholt fait des propositions pour l'organisation du marché des céréales. Mais l'élaboration d'un Marché commun du blé oppose la France et l'Allemagne. La France réclame des prix qu'elle estime équilibrés mais pas trop élevés afin de pouvoir écouler ses produits en grande quantité en Allemagne. Bonn opte au contraire pour des prix beaucoup plus élevés car la RFA tient à protéger les intérêts de ses agriculteurs dont les résultats sont moins performants. Ludwig Erhard, qui succède à Konrad Adenauer à la chancellerie en 1963, résiste aux pressions françaises.

En 1964, plusieurs Conseils des ministres ne peuvent aboutir à un accord sur la fixation des prix du blé. En septembre 1964, le général de Gaulle emploie les grands moyens. Il menace en effet de ne plus participer à la Communauté si une solution pour l'organisation du marché des céréales n'est pas rapidement trouvée. Dans son pays, Ludwig Erhard est attaqué de toutes parts. Même au sein de son propre parti, l'Union démocrate-chrétienne (CDU), il est soumis à des critiques dont celle de l'ancien chancelier Konrad Adenauer qui lui reproche de compromettre la construction européenne.

Le 15 décembre 1964, le Conseil des ministres adopte finalement des prix légèrement plus élevés que ceux proposés par la Commission. En fait, les prix restent, malgré tout, relativement bas et la France obtient largement satisfaction.

L'entrée en vigueur du marché des céréales est fixée au 1er juillet 1967. La France peut enfin profiter de son rôle prépondérant d'exportateur de produits céréaliers, puisqu'elle produit à elle seule la moitié des céréales de la Communauté économique européenne (CEE).